



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260604-2026060461-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

L'an 2026, le 4 juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 26

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, ARANDA Aurélie, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, DILEK Mujde, EL GAMOUN Houria, ESTRADA Jonathan, FARIS Aicha, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 3

RUSSELLO Marie qui donne procuration à KHOUMRI Louisa

LAUER Bernard qui donne procuration à ADAMY Marie

TUFEKCI ERKILIC Yasemin qui donne procuration à SAADI Lamine

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération 61 Mise à jour des annexes du PLU

Rapporteur : Madame PIESTA Sylvia

Par courrier en date du 15 avril 2026, la Direction Départementale des Territoires a notifié à la commune, l'arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-N° 77 du 4 mars 2026 instituant les servitudes d'utilité publique I1 (CanaTMD) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Total Energies Petrochemicals France.

Conformément aux dispositions des articles L151-43 et L153-60 du Code de l'Urbanisme, ces servitudes de code doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune par une procédure de mise à jour par arrêté municipal. La liste des servitudes ainsi que l'arrêté préfectoral sont à intégrer dans notre document d'urbanisme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE d'annexer l'arrêté n°2026-DCAT-BEPE-N°77 du 4 mars 2026 ainsi que la liste des servitudes au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Farébersviller.

Vote 29 Pour

Décision adoptée à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

